

« Le pacte de M. Pap NDIAYE » : Quel enfumage !



On en rêvait, Pap NDIAYE l'a fait ! Comment ne pas bondir à la lecture des derniers communiqués concernant le « pacte » voulu par le Ministre de l'Éducation nationale et de la Jeunesse ? Alors qu'aucun texte officiel n'est encore publié, les chefs d'établissement et les inspecteurs sont sommés de mettre en place ce pacte et notamment la mission qui concerne le remplacement de courte durée, car l'objectif est que « les besoins de remplacement soient couverts » coûte que coûte pour le ministère (et pour répondre également à la volonté du Président de la République qui a promis « le remplacement systématique de tous les enseignants dès la rentrée prochaine »).

Pour atteindre cet objectif, tout (et n'importe quoi !) est prévu : en effet, un projet de décret envisage tout d'abord que « le chef d'établissement élabore, en concertation avec les équipes pédagogiques et éducatives, un plan visant à assurer les heures prévues par l'emploi du temps des élèves en cas d'absence de toute nature des personnels enseignants d'une durée inférieure ou égale à deux semaines », ensuite le chef d'établissement devra rendre compte de la mise en place de ce plan au moins deux fois par an au recteur et transmettra aussi « aux autorités académiques et ministérielles les données nécessaires au suivi de la mise en œuvre du remplacement de courte durée dans les conditions définies par un arrêté du ministre ». Enfin, un « référent académique » sera chargé du pilotage et du suivi de ce remplacement mais il veillera également « à la bonne mise en œuvre des plans et accompagne les chefs d'établissement dans leur élaboration et leur mise en œuvre ».

Soit ! Mais la suite du projet se corse... Si le SYNEP CFE-CGC n'est pas surpris du volte-face (attendu de la part de Monsieur NDIAYE, il n'en est pas moins estourbi par tant d'audace... Non seulement, ce dernier annonce que le remplacement pourra être du cours à distance (encore faudra-t-il les installations nécessaires et du personnel pour surveiller les élèves lorsqu'ils seront dans leur établissement, et sinon voir le nombre de famille qui pourront laisser leurs enfants travailler à leur domicile avec un ordinateur) mais pourra être aussi de l'étude (« étude », **quel mot magnifique pour de l'enseignement mais qui ici ne sert qu'à travestir de la « garderie » !**) et que seront sollicités dans un premier temps les enseignants « pactés » (donc ceux qui se sont engagés sur la base du volontariat). Néanmoins, le texte prévoit que « le chef d'établissement peut solliciter les enseignants non pactés en cours d'année pour assurer du remplacement de courte durée, payé en heures supplémentaires ».

Pour le SYNEP CFE-CGC, ce pacte est une aberration de plus dans le paysage éducatif (quoique nous n'en sommes plus à une près !) et si on y regarde un peu mieux, on mesure alors l'impéritie de nos gouvernants qui se cachent derrière un pacte et somment les chefs d'établissement de mettre en œuvre ce qu'ils sont incapables de faire depuis des décennies, c'est-à-dire pallier les absences des professeurs et assurer un remplacement digne de ce nom. Nous ne serions pas surpris de lire dans quelque temps que le « chef d'établissement pourra imposer aux enseignants non pactés de réaliser du remplacement de courte durée », il suffira d'augmenter le nombre d'heures supplémentaires qu'un enseignant ne peut refuser (pour le service, on est déjà passé de 1 à 2 il n'y a pas si longtemps !)

Sylvie TUROWSKI

* *

Billet d'humeur d'Evelyne du 11 juin 2023

« Harcèlement à l'école. Une com' gouvernementale des plus médiocres ! »

https://www.synep.org/evelyne_2023.htm#bhvnyzdslk

1/2

Philo ? Vous avez dit philo ?

*Sujets bac 2023 : « Le bonheur est-il affaire de raison ? » ou « Vouloir la paix, est-ce vouloir la justice ?
« Transformer la nature, est-ce gagner en liberté ? » ou « L'art nous apprend-il quelque chose ? »...*

Les professeurs de philosophie ne contrediront pas le SYNEP CFE-CGC s'il affirme que « la question du sens est la question par excellence de la philosophie ».

Or, ce sens est bien dévoyé depuis la réforme du baccalauréat voulue par Monsieur Blanquer et des milliers de candidats ont composé le 14 juin... les mains dans les poches ! En effet, beaucoup d'entre eux sont déjà admis à la fac, grâce à leurs bonnes notes aux épreuves de spécialité, et par conséquent ils ne sont pas du tout inquiets mais au contraire confiants, voire très confiants.

Il fut un temps, révolu, où les élèves attendaient avec fébrilité cette épreuve qui marquait le début d'une semaine d'épreuves. Aujourd'hui, les élèves ne vont plus en cours et n'y voient aucun enjeu. Ce détachement, nous le devons au système et les élèves ont vite fait leur calcul (désormais possible par l'obtention des résultats le 12 avril aux épreuves de spécialité dont le coefficient est fixé à 16 pour chacune des matières, contre 8 pour la philosophie et 10 pour le grand oral !).

Ce manque d'intérêt pour la philosophie est donc dû par cette connaissance prématurée des notes de spécialité qui permet aux candidats de les faire figurer dans leur dossier Parcoursup. Ce qui est impossible pour la philosophie, dont les notes ne seront connues que le 4 juillet.

Les candidats ont fait leur choix : se concentrer avant tout sur le kafkaïen Parcoursup, se détendre et profiter du beau temps...

Nonobstant, pour certains candidats demeurent la motivation d'une mention mais sans angoisse aucune : « carpe diem ! »

Le SYNEP CFE-CGC n'est pas surpris par ces attitudes et espère que le ministre de l'Éducation nationale et de la Jeunesse prendra la pleine mesure des calembredaines gouvernementales (placer les épreuves de spécialités si tôt dans l'année, dévoiler les résultats tout aussi tôt, un Parcoursup qui conduit les élèves à faire de l'administratif au troisième trimestre...) et reverra sa copie pour 2024 ! Quant à celles de l'épreuve de philo, le SYNEP CFE-CGC souhaite bon courage aux correcteurs !

Sylvie TUROWSKI

* *

Fonction publique – Augmentation du point d'indice Ce n'est pas encore la fortune pour nos enseignants agents de l'état !



Le SYNEP CFE-CGC vous informe qu'à compter du 1er juillet 2023, le point d'indice est revalorisé de 1,5%. À ce jour, la valeur du point d'indice est de 4,85003, elle sera donc au 1er juillet de 4,92278. Par exemple, pour un certifié échelon 7, indice 519, son salaire brut mensuel aujourd'hui est **2517,16€** (4,85003€ x 519). En juillet, il passera donc à **2554,92€** (4,92278€ x 519).

Ce certifié aura donc une augmentation brute mirobolante de 37,76€ !

Le SYNEP CFE-CGC constate que nous sommes bien loin des 10% de revalorisation attendue et claironnée partout par nos gouvernants !

Nadia DALY

2/2